



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 76 de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Lettre d'envoi

Lettre datée du 13 octobre 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques

En application du paragraphe 327 de la résolution [74/19](#) de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2019, nous avons l'honneur de vous faire tenir le résumé de la deuxième Évaluation mondiale de l'océan pour distribution comme document de l'Assemblée générale, pour approbation définitive par l'Assemblée à sa soixante-quinzième session et pour examen par le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, à sa quatorzième réunion, qui se tiendra le 6 novembre 2020.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du résumé comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 76 de l'ordre du jour.

(Signé) Gert Auväärt

(Signé) Juliette Babb-Riley

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 décembre 2020).



Résumé de la deuxième Évaluation mondiale de l’océan

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé global	4
Principales observations	4
1. Introduction	5
2. Facteurs déterminants	5
3. Nettoyer l’océan.	7
3.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.	7
3.2. Pollution par les nutriments	7
3.3. Substances dangereuses	8
3.4. Déchets solides	9
3.5. Bruit.	9
3.6. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités	9
4. Protéger les écosystèmes marins.	10
4.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.	10
4.2. Écosystèmes côtiers	11
4.3. Écosystèmes de pleine mer et des grands fonds	12
4.4. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités	12
5. Comprendre l’océan pour pouvoir en faire une gestion durable	13
5.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.	13
5.2. État des connaissances scientifiques à l’échelle mondiale	14
5.3. Gestion durable.	15
5.4. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités	15
6. Veiller à la sécurité face à l’océan.	16
6.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.	16
6.2. Aléas océaniques.	17
6.3. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités	17

7.	Alimentation durable issue de l'océan	17
7.1.	Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.....	18
7.2.	Pêches de capture marines	19
7.3.	Aquaculture.....	19
7.4.	Production d'algues	20
7.5.	Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités	20
8.	Exploitation durable de l'océan.....	21
8.1.	Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.....	21
8.2.	Exploitation minière des fonds marins.....	22
8.3.	Extraction d'hydrocarbures en mer	22
8.4.	Transport maritime	22
8.5.	Tourisme et loisirs.....	22
8.6.	Ressources génétiques marines	23
8.7.	Énergies marines renouvelables	23
8.8.	Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités	23
9.	Application effective des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	23
9.1.	Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.....	24
9.2.	Application des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	24
9.3.	Difficultés d'application et lacunes réglementaires.....	25
	Tableau 1. Contribution d'autres objectifs de développement durable à la réalisation de l'objectif 14	25
	Tableau 2. Contribution de l'objectif 14 à la réalisation d'autres objectifs de développement durable.....	32
	Vue d'ensemble des sous-objectifs de l'objectif de développement durable n° 14 et des chapitres correspondants.....	40

Résumé global

Constitutrices et contributeurs : Maria João Bebianno, Hilconida Calumpong, Sanae Chiba, Karen Evans, Carlos Garcia-Soto, Osman Keh Kamara, Enrique Marschoff, Essam Yassin Mohammed, Henn Ojaveer, Chul Park, Ylenia Randrianarisoa, Renison Ruwa (responsable d'équipe), Jörn Schmidt, Alan Simcock (responsable d'équipe), Anastasia Strati, Joshua Tuhumwire, Ca Thanh Vu, Juying Wang et Tymon Zielinski (Groupe d'experts du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin).

Principales observations

- Notre compréhension de l'océan ne cesse de s'améliorer. Grâce à l'innovation dans les domaines des capteurs et des plateformes d'observation autonomes, le volume de données disponibles a sensiblement augmenté. Les programmes régionaux d'observation ont été élargis et sont mieux coordonnés et plus intégrés.
- Certaines des mesures visant à atténuer ou à limiter les pressions exercées sur l'océan et leurs répercussions ont été améliorées depuis la première Évaluation mondiale de l'océan¹. On peut citer entre autres l'expansion et l'application de cadres de gestion visant à préserver l'environnement marin, notamment par la création d'aires marines protégées, ou encore le renforcement de la gestion de la pollution et des pêches dans certaines régions. Cependant, nombre de pressions découlant d'activités humaines continuent à dégrader l'océan, en particulier des habitats importants tels que les mangroves et les récifs de corail. Ces pressions sont notamment liées aux changements climatiques ; aux pratiques de pêche non viables, dont la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ; à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ; à la pollution atmosphérique, facteur d'acidification et d'eutrophication ; à des excès de nutriments et de substances dangereuses, en particulier les plastiques, microplastiques et nanoplastiques ; à des niveaux croissants de bruit d'origine anthropique ; à une mauvaise gestion de l'aménagement du littoral et de l'extraction des ressources naturelles.
- Les conséquences de ces pressions et leurs effets cumulatifs sont encore mal quantifiés. Faute d'une gestion intégrée des utilisations humaines du littoral et de l'océan, les avantages que l'humanité tire de l'océan, notamment en termes de sécurité alimentaire et de salubrité des aliments, de disponibilité de matières premières, de santé et de bien-être humains, de sécurité du littoral et de préservation des principaux services écosystémiques, risquent d'être de plus en plus compromis.
- Pour mieux gérer les utilisations humaines de l'océan dans une perspective de durabilité, il faudra davantage coopérer et se coordonner en vue de renforcer les capacités dans les régions où le besoin s'en fait sentir, innover dans le domaine des technologies marines, intégrer des systèmes d'observation multidisciplinaires, adopter des cadres de gestion et de planification intégrées et améliorer la disponibilité et l'échange de connaissances et de technologies océanographiques.
- La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a un effet majeur sur de nombreuses activités humaines conduites dans l'océan, mais l'on ne mesure pas

¹ Nations Unies, « The First Global Integrated Marine Assessment: World Ocean Assessment I » (Cambridge, Cambridge University Press, 2017).

encore pleinement la portée de ses conséquences sur les interactions entre l'humain et l'océan.

1. Introduction

L'océan recouvre plus de 70 % de la surface de la planète et représente 95 % de la biosphère. Les changements qui y surviennent sont à l'origine de phénomènes météorologiques qui influent à leur tour sur les écosystèmes terrestres et maritimes. L'océan et ses écosystèmes apportent aussi beaucoup à la communauté mondiale, notamment du point de vue de la régulation du climat, de la protection du littoral, de l'alimentation, de l'emploi, des loisirs et du bien-être culturel. Ces bienfaits sont très largement tributaires de la préservation des processus océaniques, de la biodiversité marine et des services écosystémiques.

Préoccupés par la détérioration de l'état de l'océan, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, ont créé le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. L'objectif de ce Mécanisme est d'évaluer l'état de l'océan au niveau mondial, les services qu'il rend et la manière dont les activités humaines influent sur lui. La première Évaluation mondiale de l'océan a été menée à bien en 2015. Il en est ressorti que de nombreuses parties de l'océan avaient été fortement altérées, que les problèmes décrits, s'ils n'étaient pas réglés, produiraient un cycle destructeur de dégradation et que l'océan ne pourrait alors plus apporter aux populations nombre des bienfaits dont elles profitaient actuellement. Dans le cadre des travaux prévus pour le deuxième cycle du Mécanisme, trois résumés techniques synthétisant les informations présentées dans la première Évaluation mondiale de l'océan ont été établis sur les thèmes des changements climatiques, de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et de l'objectif de développement durable n° 14, relatif à la vie aquatique (voir résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale).

La deuxième Évaluation mondiale de l'océan, qui rend compte de l'évolution de la situation et des changements survenus depuis 2015, fait suite à la première et la complète en décrivant les interactions entre l'humain et l'océan de manière plus approfondie. Elle a été rédigée, pour l'essentiel, avant que ne survienne la pandémie de COVID-19 et il faudra un certain temps pour voir apparaître pleinement les conséquences de cette crise. On y trouvera, chaque fois qu'il y a lieu, une évaluation claire de la manière dont les évolutions et changements opérés depuis la première Évaluation facilitent les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable concernés. Elle rend compte également des faits nouveaux et des évolutions pertinents au regard des objectifs sociétaux définis pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (voir résolution [72/73](#)).

2. Facteurs déterminants

Dans la deuxième *Évaluation mondiale de l'océan*, les facteurs déterminants sont définis comme les évolutions sociales, démographiques et économiques, y compris l'évolution des modes de vie et des schémas de consommation et de

production connexes, dont résultent des pressions sur l'océan (chap.4)². Ces facteurs et ces pressions (et leurs conséquences) entretiennent des liens complexes qui évoluent constamment et produisent des effets cumulatifs. Les facteurs déterminants recensés au chapitre 4 sont les suivants :

a) **Croissance et changements démographiques.** La population mondiale continue de croître, quoique moins rapidement qu'à la fin des années 1960, et le taux de migration internationale augmente également. L'intensité de la pression exercée par la croissance démographique mondiale sur l'environnement marin varie en fonction d'une série d'éléments que sont notamment le lieu et le mode de vie des populations, leurs modes de consommation et les technologies qu'elles utilisent pour produire de l'énergie, des aliments et d'autres produits, se déplacer et gérer leurs déchets ;

b) **Activité économique.** Les économies du monde continuent elles aussi de se développer, même si leur croissance est plus lente qu'elle ne l'était à l'époque de la première Évaluation mondiale, l'industrie et le commerce étant aujourd'hui moins dynamiques qu'alors. En parallèle de la croissance démographique mondiale, la demande de biens et services a augmenté et, avec elle, les niveaux de consommation d'énergie et d'utilisation des ressources. De nombreux pays ont établi des stratégies visant à promouvoir une économie basée sur l'océan (« économie bleue »), ou sont en train de le faire. La santé déclinante de l'océan et les pressions qu'il subit sont toutefois des obstacles de taille au développement de ces économies bleues ;

c) **Progrès techniques.** Les progrès techniques sont toujours le moteur de gains d'efficacité, de l'expansion des marchés et du renforcement de la croissance économique. Du point de vue de l'environnement marin, l'innovation a donné des résultats positifs (tels que les gains d'efficacité dans la production d'énergie) et négatifs (les surcapacités de pêche) ;

d) **Évolution des structures de gouvernance et instabilité géopolitique.** Aux niveaux international et national, le recours à des méthodes de coopération améliorées et l'adoption de mesures efficaces dans certaines régions ont contribué à atténuer certaines pressions qui pèsent sur l'océan. Toutefois, dans les régions touchées par des conflits liés à l'accès aux ressources et aux frontières maritimes, les politiques et accords axés sur la durabilité peuvent être relégués au second plan ;

e) **Changements climatiques.** Les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ont continué d'augmenter, provoquant de nouveaux changements climatiques à long terme dont les effets persisteront pendant des siècles dans tout l'océan. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a reconnu les incidences des changements climatiques dans sa décision 1/CP.21, par laquelle elle a adopté l'Accord de Paris³, qui vise à renforcer l'action menée au niveau mondial face aux menaces dont ces phénomènes sont porteurs.

L'impact de ces cinq facteurs déterminants n'est pas le même partout dans le monde. Les populations humaines ne sont pas également réparties et la croissance démographique varie d'un pays et d'une région à l'autre. Les disparités géographiques en matière de croissance économique se sont creusées depuis les années 1980 et s'accompagnent d'écarts de technologie ; certains pays peuvent ainsi extraire des ressources dans des zones auparavant inaccessibles, ce qui risque fort d'intensifier les pressions exercées sur

² Dans le présent document, les références à des chapitres renvoient à la deuxième Évaluation mondiale de l'océan.

³ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

l'océan dans les régions concernées. De nombreuses régions, en particulier celles où se trouvent les pays les moins avancés, n'ont toujours pas accès aux technologies qui les aideraient à utiliser les ressources marines de manière durable⁴. Les différends régionaux et l'instabilité politique peuvent entraver l'application des traités et des accords mondiaux et régionaux et freiner ainsi la croissance économique, le transfert de technologies et la mise en œuvre de cadres de gestion des utilisations de l'océan. Les effets des changements climatiques ne se font pas non plus sentir de manière uniforme ; certaines régions, dont celle de l'océan Arctique, se réchauffent plus rapidement que la moyenne (chap. 5).

3. Nettoyer l'océan

L'insuffisance du traitement des eaux usées et les rejets de polluants causés par l'industrie manufacturière, l'agriculture, le tourisme, les pêches et le transport de marchandises par la mer continuent de faire pression sur l'océan et nuisent à la sécurité alimentaire, à la salubrité des aliments et à la biodiversité marine. Les déchets marins, depuis les nanomatériaux aux macromatériaux, sont également un problème, puisqu'au-delà des dégâts qu'ils provoquent par leur simple présence, ils peuvent aussi transporter des polluants et des espèces allogènes sur de longues distances (chap. 10 à 12).

3.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Objectif de développement durable n° 14, cible 1

D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan est propre : les sources de pollution sont connues, réduites ou éliminées

Les concentrations de certains polluants (par exemple les polluants organiques persistants et les métaux) diminuent dans certaines régions, mais le volume de données disponibles sur la question varie d'une zone à l'autre. Nous ne savons pas tout des nouveaux types de polluants, ni même des polluants déjà reconnus. Dans plusieurs régions, les capacités manquent pour établir et faire appliquer des stratégies systématiques et cohérentes visant à prévenir et à contrôler le rejet de polluants dans l'océan (chap. 10 à 12 et chap. 20).

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement la cible 14.1, et le tableau 2 montre qu'en atteignant cette cible, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

⁴ Sauf indication contraire, dans le présent rapport, les termes « durable » et « durabilité » sont toujours utilisés dans leur triple sens environnemental, social et économique.

3.2. Pollution par les nutriments

Les apports anthropiques d'azote et de phosphore dans les écosystèmes côtiers, qu'ils proviennent de rejets directs ou des eaux de ruissellement, des eaux de rivière et de l'atmosphère, ont globalement continué à augmenter, même si un contrôle plus étroit permet d'en limiter l'introduction dans certaines étendues d'eau. Du fait de ces apports excessifs de nutriments, l'eutrophication s'aggrave et le nombre de zones hypoxiques (parfois désignées sous le nom de « zones mortes ») dans le monde a augmenté pour s'établir à environ 700 en 2019, contre 400 en 2008. Les écosystèmes les plus touchés sont notamment la partie septentrionale du golfe du Mexique, la mer Baltique et la mer du Nord, le golfe du Bengale, la mer de Chine méridionale et la mer de Chine orientale. On estime que les apports d'azote d'origine anthropique vont doubler pendant la première moitié du XXI^e siècle. De plus, la désoxygénation devrait s'intensifier sous l'effet de la hausse des températures océaniques et des modifications de la stratification et des courants provoquées par les changements climatiques (chap. 5), en particulier dans les régions côtières de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Asie du Sud et du Sud-Est et de l'Océanie (chap. 10).

3.3. Substances dangereuses

Le développement industriel et l'agriculture ont continué de s'intensifier et entraînent le rejet dans l'océan de substances dangereuses, dont certaines sont d'un type nouveau. Il s'agit notamment des produits pharmaceutiques, des produits de soins corporels et des nanomatériaux que les installations de traitement des eaux usées de nombreuses régions du monde ne permettent pas de filtrer. On détecte de plus en plus de produits pharmaceutiques et de produits de soins corporels dans l'océan, y compris dans l'océan Arctique et dans l'océan Austral. Il est avéré que certains de ces produits nuisent à la flore et à la faune, mais on ignore la portée de leurs effets sur les organismes marins, en grande partie parce que ceux-ci ne font généralement pas l'objet d'un suivi (chap. 11).

Bien que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants⁵ ait globalement eu un effet positif sur les concentrations relevées dans le monde, on continue de détecter ces polluants dans des zones et des espèces marines éloignées des lieux où ils sont produits et utilisés. Même de faibles concentrations suffisent à compromettre la réussite de reproduction des espèces marines, dont les phoques de l'Arctique. Dans la plupart des régions océaniques, on ne dispose pas d'informations sur les dynamiques actuelles (chap. 11).

Grâce à la Convention de Minamata sur le mercure⁶, les concentrations mondiales de mercure ont globalement diminué, comme en témoigne la réduction de la quantité de mercure présente dans l'océan dans la plupart des régions. On a toutefois constaté une hausse de la concentration de certains métaux dans des organismes de niveaux trophiques supérieurs. Pour mieux cerner l'évolution des concentrations de métaux, il faudra procéder à des analyses chronologiques de portée étendue dans les eaux côtières et notamment étudier les niveaux de nanoparticules métalliques dans l'océan (chap. 11).

Les concentrations relevées pour la plupart des substances radioactives continuent de diminuer à mesure que les substances rejetées par le passé se dégradent. Aucun accident nucléaire majeur n'est survenu depuis 2011 et les rejets provenant

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2256, n° 40214.

⁶ UNEP(DTIE)/Hg/CONF/4, annexe II. La Convention est entrée en vigueur le 16 août 2017.

des usines européennes de retraitement du combustible irradié continuent de diminuer sensiblement. De plus petites quantités de radionucléides sont toujours rejetées par les réacteurs de puissance situés dans 30 pays (chap. 11).

Le nombre d'accidents de transport maritime enregistrés dans le monde a encore baissé : entre 2014 et 2018, le nombre moyen de navires d'un tonnage brut supérieur à 100 perdus en mer était de 88, contre 120 en moyenne sur les cinq années antérieures. On progresse également dans la réduction de la pollution atmosphérique causée par les navires. Le nombre de marées noires est resté faible. En moyenne, on a enregistré chaque année 6 déversements d'hydrocarbures de plus de sept tonnes provenant de pétroliers entre 2010 et 2018, contre une moyenne annuelle de 18 marées noires pendant la décennie antérieure. Les installations pétrolières et gazières offshore rejettent également des hydrocarbures dans le milieu marin mais l'on ignore encore ce qu'en seront les effets à long terme (chap. 11 et 19).

3.4. Déchets solides

Le volume de déchets solides (y compris les déchets marins) introduits dans l'océan à la suite de rejets accidentels ou d'immersions intentionnelles n'est souvent pas quantifié. Les matières plastiques représentent jusqu'à 80 % des déchets marins ; on estime que le volume annuel de plastique charrié par les rivières jusque dans l'océan se situe entre 1,15 million et 2,41 millions de tonnes. On a constaté la présence de plastiques dans plus de 1 400 espèces marines. Si l'on en sait moins sur les effets des microplastiques (fragments de moins de 5 millimètres) et les nanoplastiques (fragments de moins de 100 nanomètres), on a observé que les seconds pénétraient les cellules des organismes. Ces deux groupes de plastiques peuvent être dérivés de la décomposition de macroplastiques ou fabriqués intentionnellement (pour utilisation, par exemple, dans les produits de soins corporels). Les déversements de boues d'épuration et de déchets organiques et inorganiques restent limités. Les premiers continuent de diminuer du fait de l'application de la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Convention de Londres⁷) et du Protocole de 1996 y relatif⁸, ainsi que de nombreuses conventions régionales. Cela étant, les informations communiquées au titre de ces accords restent insuffisantes et il n'est donc pas possible d'évaluer exactement l'ampleur des immersions. Les munitions immergées en mer exposent toujours l'écosystème marin et les pêcheurs qui les prendraient dans leurs filets à des risques de faible intensité. De récents travaux de recherche tendent toutefois à indiquer que les rejets de composés provenant de munitions pourraient avoir des effets génétiques et métaboliques sublétaux sur les organismes marins (chap. 12).

3.5. Bruit

Le bruit d'origine anthropique produit dans l'océan provient de sources diverses (par ex. navires, activités d'exploration et d'extraction pétrolières et gazières, activités industrielles et sonars) et son niveau varie dans l'espace et le temps. Les régions les plus touchées sont celles où l'on fait un usage industriel intensif de l'océan, à savoir notamment le golfe du Mexique, la mer du Nord et l'océan Atlantique. Contrairement à bien d'autres sources de pollution marine, le bruit disparaît de l'environnement dès le retrait de sa source. Depuis les 20 dernières années, on comprend mieux les impacts du bruit anthropique sur la biodiversité

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1046, n° 15749.

⁸ Le Protocole de Londres est entré en vigueur le 24 mars 2006.

marine ; toute une série d'effets directs et indirects ont été observés dans plusieurs taxons, depuis le zooplancton jusqu'aux mammifères marins. Dans le même mouvement, on a pris conscience qu'il fallait suivre les niveaux de bruit produit dans l'environnement marin et repérer et atténuer ses conséquences. Des efforts sont faits pour réduire le bruit émis par des sources diverses, mais l'exploitation de plus en plus intense qui est faite de l'océan risque d'en annuler les effets (chap. 20).

3.6. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités

Il est urgent d'élaborer des méthodes permettant d'harmoniser le suivi des polluants, y compris le bruit, et les ensembles de données disponibles, pour pouvoir évaluer les variations des niveaux de pollution sur les plans spatial et temporel et définir des priorités à cet égard. C'est par le renforcement des capacités que l'on parviendra à réduire les quantités de polluants dans l'océan, notamment grâce à des modes de production plus propres, à des technologies moins bruyantes et à des outils de traitement des eaux usées moins coûteux et pouvant être facilement déployés. Pour éviter les redondances et faciliter l'évaluation des risques et la modélisation, il serait souhaitable de créer une base de données générale des substances dangereuses et de fixer un niveau de référence du bruit ambiant. La portée de la pollution marine transfrontière est encore mal évaluée dans de nombreuses régions du monde. C'est particulièrement vrai pour ce qui est des polluants atmosphériques ; il importe donc de recueillir des données plus précises sur leurs émissions et leur circulation. En dernier lieu, il nous faut en apprendre bien davantage sur les effets de la pollution, y compris du bruit anthropique, sur l'environnement marin (chap. 10 à 12 et chap. 20).

4. Protéger les écosystèmes marins

Les principales menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins émanent d'activités humaines telles que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, l'extraction de sable et l'extraction minière, l'exploitation pétrolière et gazière, la construction d'infrastructures d'exploitation des énergies renouvelables, le développement des infrastructures côtières et la pollution associée à ces activités, y compris les émissions de gaz à effet de serre.

4.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Objectif de développement durable n° 14, cible 2

D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

Objectif de développement durable n° 14, cible 5

D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan est sain et résilient : les écosystèmes marins sont compris, protégés, restaurés et gérés

Nombre d'espèces et d'habitats marins subissent toujours les conséquences néfastes de pressions d'origine anthropiques qui vont s'intensifiant (chap. 6A à G et chap. 7A à Q ; voir également la section 5 du présent document). La répartition et l'état des espèces et des habitats et la manière dont ils sont touchés par les pressions anthropiques sont de mieux en mieux compris. En 2020, les aires marines protégées représentaient 18 % des zones situées dans les limites de la juridiction nationale, soit environ 8 % de l'océan dans son ensemble, tandis que l'on avait protégé environ 1 % des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (chap. 27).

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement les cibles 14.2 et 14.5, et le tableau 2 montre qu'en atteignant ces cibles, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

La protection des écosystèmes marins est inscrite dans plusieurs accords internationaux, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁹ et la Convention sur la diversité biologique¹⁰, ainsi que dans des conventions régionales et dans les législations nationales. Malgré les objectifs définis dans ces textes, l'état de bien des espèces et habitats marins continue de se détériorer partout dans le monde, ce qui compromet le fonctionnement des écosystèmes. À cela s'ajoutent les conséquences des changements climatiques : réchauffement de l'océan, acidification, modification des courants, diminution des concentrations d'oxygène dissous et amplification du cycle hydrologique. En conséquence, les transferts de nutriments qui s'opèrent entre les eaux de surface et les fonds marins dans le cadre du processus de productivité primaire s'amointrissent. Partout dans le monde, quelque 2 000 espèces marines ont été introduites dans un milieu autre que leur milieu naturel en raison d'activités humaines (chap. 5, 6A à G, 7A à Q et 22).

Les cadres de gestion visant à protéger les écosystèmes marins répondent souvent à une perspective sectorielle et les objectifs de protection de l'environnement marin qui y sont définis peuvent donc diverger. Il existe des outils de gestion par zone (tels que les aires marines protégées et les interdictions de pêche ciblées) et des outils de portée plus générale (par ex. contrôle des émissions au niveau mondial, contrôle des prises et des activités de pêche et autres restrictions techniques). Les stratégies de gestion procèdent de moins en moins souvent d'une approche sectorielle pour mieux tenir compte des multiples interactions entre questions d'écologie et questions sociales, économiques et culturelles. Dans le cadre d'une approche écosystémique, on intègre ainsi les dimensions environnementales, sociales et économiques aux niveaux mondial, régional, national ou local. Les cadres de gestion s'appuient de plus en plus sur les données culturelles, aussi bien aux fins de la gestion au niveau local que de la protection de la dimension culturelle de l'environnement marin. Ces données recouvrent des sujets divers et parfois abstraits, telles que les utilisations traditionnelles des ressources marines, les voies maritimes, les compétences de navigation d'antan, les identités, légendes, rituels, croyances et pratiques maritimes, les qualités esthétiques de l'océan et son pouvoir d'inspiration, le patrimoine culturel

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

¹⁰ *Ibid.*, vol. 1760, n° 30619.

ou encore les lieux qui revêtent une importance spirituelle, sacrée ou religieuse (chap. 27).

Dans certaines régions, en particulier en Asie du Sud-Est, on s'emploie à développer les « infrastructures bleues » et à adopter des solutions fondées sur la nature dans l'optique de concilier développement et protection du littoral et protection de l'habitat et de l'environnement (chap. 8A, 13 et 14).

4.2. Écosystèmes côtiers

Malgré l'augmentation du nombre d'aires marines protégées et l'expansion des sites Ramsar¹¹, les mangroves (hors Mer Rouge) et les herbiers de phanérogames marines (en particulier en Asie du Sud-Est) continuent de périr. La proportion d'espèces quasi menacées s'établit à 19 % dans les premières et à 21 % dans les seconds. Les récifs de corail tropicaux et subtropicaux et les forêts de laminaires du monde entier souffrent de plus en plus des effets combinés du réchauffement de l'océan et des activités humaines. Au cours des dernières années, les récifs de corail ont été massivement frappés chaque année par le blanchiment, tandis que des vagues de chaleur marines (chap. 9) ont entraîné une dégradation rapide des forêts de laminaire (chap. 6G, 7D et 7H).

Au total, environ 6 % des espèces connues de poissons et presque 30 % des élaémobranches sont inscrits sur la liste des espèces vulnérables ou quasi menacées. Pour ce qui est des mammifères marins, la situation au niveau mondial varie ; 75 % des espèces de certains groupes (siréniens, dauphins d'eau douce, ours polaires et loutres) sont considérées comme vulnérables, en danger ou en danger critique. De nombreuses espèces de grandes baleines historiquement mises à mal par la pêche sont en train de se reconstituer grâce aux mesures d'interdiction et à la réglementation des prises commerciales et aux plans nationaux de sauvegarde. L'état de conservation des reptiles marins a sensiblement varié à l'échelle mondiale : dans plusieurs régions, certaines populations ont augmenté sous l'effet des mesures de protection, mais ailleurs, d'autres déclinent toujours en raison de menaces qui persistent ou s'aggravent. L'état global de conservation des oiseaux marins s'est détérioré : plus de 30 % des espèces de cette catégorie sont maintenant considérées comme vulnérables, en danger ou en danger critique (chap. 6C à F).

4.3. Écosystèmes de pleine mer et des grands fonds¹²

Les effets du réchauffement de l'océan, de son acidification, de la désoxygénation et de la pollution marine continuent de se faire sentir en pleine mer. Des nutriments en provenance du fleuve Amazone charriés à la surface par des remontées d'eau au large des côtes d'Afrique de l'Ouest semblent avoir alimenté une efflorescence massive de sargasse flottante : ce radeau d'algues de plus de 20 millions de tonnes a commencé à se développer en 2011 dans l'océan Atlantique équatoriale et s'étendait sur plus de 8 850 km en 2018 (chap. 7N, 10 et 12).

On en a appris davantage sur la répartition des coraux d'eau froide, dont on sait à présent qu'ils se forment le long des marges continentales, des dorsales médio-océaniques et des monts sous-marins du monde entier. Ces reliefs et d'autres éléments des fonds marins (monts sous-marins, pinacles, dorsales, fosses océaniques, événements hydrothermaux et suintements froids) sont toujours menacés par la pêche, les forages

¹¹ Voir la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 996, n° 14583).

¹² Voir chap. 2, section 4, pour une définition des termes « pleine mer » et « grands fonds ».

pétroliers en mer, l'exploitation minière des grands fonds marins et la pollution, notamment due aux déchets plastiques et, dans une moindre mesure, par les changements climatiques. Grâce à des efforts faits pour limiter la pêche au chalut de fond et créer des aires marines protégées dans les zones où se forment des coraux d'eau froide, certaines communautés de coraux dégradées ont pu se reconstituer partiellement. Cependant, ce type d'habitat peut mettre des dizaines d'années et même des siècles à se rétablir et les dynamiques positives sont donc difficiles à repérer (chap. 7E, 7L, 7O et 7P).

4.4. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités

Depuis 2015, on découvre en moyenne une nouvelle espèce de poisson par semaine – preuve de tout ce qu'il nous reste encore à découvrir. Bien que la composition et le fonctionnement des écosystèmes soient aujourd'hui mieux connus qu'ils ne l'étaient au moment de la première Évaluation, des lacunes restent encore à combler, notamment en ce qui concerne les écosystèmes des grands fonds et les espèces planctoniques et benthiques de pleine mer. Certains aspects de la biologie et de l'écologie des espèces côtières, en particulier celles des eaux territoriales des pays en développement, restent aussi à éclaircir. Il n'existe pas de structure organisée chargée d'étudier les quelque 2 000 espèces allogènes qui ont proliféré dans de nouvelles zones en raison des activités humaines et de leurs répercussions sur les écosystèmes naturels. On n'a évalué l'état de conservation que de moins de 1 % des espèces de macroalgues (chap. 6A à C, 6 G, 7N, et 22).

Il est largement admis que l'approche écosystémique est un outil efficace de gestion des répercussions de l'activité humaine, mais il convient d'en faire plus dans les domaines de la recherche et du renforcement des capacités pour mettre tout son potentiel au service de l'océan. Dans de nombreuses régions, on ne dispose pas des informations qui permettraient de cerner les liens de cause à effet écologiques et de les concilier avec les priorités socioéconomiques au moment de la prise de décision. Le renforcement de la collaboration en matière de suivi facilitera la mise en commun des capacités entre les secteurs et les institutions, pour plus d'efficacité sur les plans du suivi et des données et des informations. En renforçant les capacités mises au service de la compréhension et de la mise en œuvre des stratégies de gestion, les Gouvernements et les autres parties prenantes seront mieux à même d'appréhender les différentes possibilités envisageables en matière de gestion et de gouvernance des zones marines (chap. 27).

5. Comprendre l'océan pour pouvoir en faire une gestion durable

Pour utiliser l'océan de manière durable, il faut comprendre le détail de ses processus et de son fonctionnement et disposer d'ensembles d'information cohérents sur les effets des activités humaines (chap. 8A et 27).

5.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Objectif de développement durable n° 14, cible 3

Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

Objectif de développement durable n° 14, cible a

Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan est prévisible : la société comprend les changements qui l'affectent et sait y répondre ;

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan est accessible : l'accès aux données, à l'information, aux technologies et à l'innovation est libre et équitable

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan inspire et mobilise : la société reconnaît l'importance de l'océan, qui participe au bien-être de l'humanité et au développement durable.

L'océan s'acidifie du fait de l'absorption continue, quoiqu'irrégulière, de dioxyde de carbone. Conjugué à d'autres pressions, ce phénomène a des effets néfastes sur une vaste série d'organismes, en particulier ceux qui forment des coquilles de carbonate de calcium, et peut altérer la biodiversité et la structure de l'écosystème. S'ajoutant à la hausse des températures, à l'élévation du niveau de la mer, à la désoxygénation et à la multiplication des phénomènes climatique extrêmes, l'acidification de l'océan menace les biens produits et les services rendus par les écosystèmes côtiers (chap. 5 et 9).

Le corpus de connaissances scientifiques sur l'océan, son fonctionnement et les effets des pressions qu'il subit s'étoffe plus rapidement que jamais. Pourtant, des lacunes restent à combler sur le plan des connaissances et du renforcement des capacités dans de nombreuses parties de l'océan, tout particulièrement dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. On commence tout juste à quantifier les effets cumulatifs des pressions exercées sur l'océan et à établir des indicateurs exhaustifs et normalisés concernant la santé de l'océan. Il est indispensable de donner aux gens les moyens d'accéder aux connaissances scientifiques et de s'en servir pour appliquer des approches intégrées permettant de gérer l'impact des activités humaines sur l'océan (chap. 3, 25 et 27).

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement les cibles

14.3 et 14.a, et le tableau 2 montre qu'en atteignant ces cibles, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

5.2. État des connaissances scientifiques à l'échelle mondiale

Les innovations techniques et les progrès de l'ingénierie dans les domaines des capteurs et des plateformes d'observation autonomes ont permis de recueillir des données océaniques de meilleure résolution temporelle et spatiale, y compris dans des zones reculées. La disponibilité de capteurs abordables et faciles à utiliser, les applications mobiles, le renforcement de la participation citoyenne et l'installation de capteurs sur des navires non scientifiques facilitent également la collecte d'observations plus nombreuses. De ce fait, on comprend mieux les systèmes physiques et biogéochimiques de l'océan et la manière dont celui-ci évolue sous l'effet des changements climatiques, et les capacités de modélisation aux échelles mondiale et régionale ont été renforcées (chap. 3 et 5).

L'accent mis sur le réseautage et la coordination des programmes régionaux d'observation ont favorisé la constitution d'un corpus intégré d'observations mondiales sur l'océan. Les méthodes d'observation sont également en passe d'être normalisées et harmonisées dans le cadre d'initiatives internationales. Des plateformes d'échange des bonnes pratiques relatives à l'observation de l'océan, de mise en commun des données et de dialogue entre spécialistes ont également été mises en place, l'objectif étant de mieux utiliser les données relatives à l'océan dans l'intérêt de la société (chap. 3).

5.3. Gestion durable

Au cours des 20 dernières années, de nombreux cadres d'évaluation des interactions entre activité humaine et phénomènes naturels (« effets cumulatifs ») ont été établis à partir d'approches et de terminologies diverses et appliqués à différentes échelles. Reposant notamment sur des études d'impact sur l'environnement et des évaluations stratégiques environnementales, ces cadres sont des outils précieux de planification de l'espace marin et de gestion des ressources marines (chap. 25 à 27).

Les cadres de planification et de gestion recouvrent toute une gamme de processus mais ont des objectifs communs, à savoir : identifier les utilisateurs de l'environnement marin, planifier leurs activités et les réglementer, sous une forme ou une autre, dans la perspective d'une utilisation durable de l'océan. En règle générale, les activités de planification spatiale marine les plus efficaces font intervenir toutes les autorités compétentes et parties prenantes et tiennent compte de perspectives économiques, environnementales et sociales. On s'efforce de mieux tenir compte des questions sociales et des valeurs socio-culturelles dans les cadres de gestion, mais leur nombre et leur hétérogénéité rendent l'exercice difficile. La meilleure solution est encore de solliciter les populations concernées ; il faut ainsi mettre en avant, dans les approches écosystémiques de la gestion de l'océan, une démarche locale qui respecte les dimensions culturelles. Les avantages que présente la gestion au niveau local sont apparus plus clairement à mesure que l'on a gagné en compréhension des droits, des régimes de propriété et des utilisations traditionnelles et autochtones des environnements marins côtiers. La culture peut être un puissant levier d'action ; elle est à la fois une dimension à gérer et à suivre et la pierre d'angle potentielle d'approches écosystémiques tenant compte des questions de gestion dans une perspective de développement durable (chap. 26 et 27).

5.4. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités

À l'échelle mondiale, on manque parfois de données auxquelles adosser une approche de gestion écosystémique. « La plupart des travaux de recherche et des informations disponibles (si l'on se fie au nombre de publications) concernent l'océan Atlantique Nord, l'océan Pacifique Nord et l'océan Arctique ». La recherche océanographique est parfois freinée par le manque d'infrastructures et de capacités professionnelles ; le volume de connaissances scientifiques disponibles varie donc selon les régions et les pays. Pour mieux suivre les grandes évolutions des environnements physiques et biogéochimiques et leurs incidences sur les écosystèmes et la société, il faut pouvoir compter sur des systèmes d'observation multidisciplinaires plus intégrés et sur des modèles plus perfectionnés. Pour assurer la pérennité de ces systèmes, il faudra concevoir des stratégies de financement innovantes (chap. 3).

La plupart du temps, l'évaluation des effets cumulatifs est centrée sur les activités menées dans l'environnement marin à l'heure actuelle et par le passé. De la même manière, la planification de l'espace marin concerne souvent des zones en cours d'exploitation. De nombreux cadres de gestion sont appliqués à des activités d'extraction et d'utilisation de ressources en cours et procèdent donc nécessairement d'une approche rétrospective. Il nous faut concevoir des évaluations à visée « prévisionnelle » permettant d'éclairer la planification des activités à venir et de concevoir des modes de gestion adaptés aux conditions futures et respectueux des écosystèmes et du bien-être humain. C'est là une tâche difficile qui demandera des efforts substantiels. Renforcement des capacités de coopération transfrontière, consolidation des capacités scientifiques et stratégiques, amélioration de la coordination entre les sciences sociales et les sciences naturelles et entre le monde scientifique et la société civile et prise en compte des savoirs traditionnels, des cultures et de l'histoire sociale sont des aspects indispensables d'une gestion holistique (chap. 25 à 27).

6. Veiller à la sécurité face à l'océan

Une multitude de phénomènes survenant dans l'océan et en surface menacent celles et ceux qui vivent à proximité de lui ou en dépendent pour s'alimenter. On peut penser par exemple aux tsunamis, aux ondes de tempêtes, aux vagues scélérates, aux cyclones, aux ouragans et aux typhons, aux inondations côtières, à l'érosion, aux vagues de chaleur marines ou encore à la prolifération d'algues à toxines. L'océan influe largement sur la variabilité hydrologique, notamment sur les épisodes de sécheresse ou de pluie enregistrés d'une saison ou d'une année à l'autre (ou sur des cycles plus longs) (chap. 9). Combinés aux différents effets des substances dangereuses et de l'excès de nutriments, ces phénomènes peuvent compromettre la sécurité alimentaire et le développement économique durable.

6.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

<i>Objectif de développement durable n° 14, cible 1</i>

D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Objectif de développement durable n° 14, cible 3

Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan est sûr : la vie et les moyens de subsistance sont protégés des dangers qui pèsent sur lui ou en émanent

Du fait des changements climatiques, vagues de chaleur marines, cyclones tropicaux, ouragans et typhons se font plus fréquents et plus intenses, mais cette dynamique peut être freinée par des efforts d'atténuation des changements climatiques. Comme indiqué plus haut, l'océan est un facteur clé de la variabilité hydrologique. Dans certaines régions, la construction de barrages et de réservoirs réduit de plus de moitié les flux de sédiments charriés vers les côtes, entraînant l'érosion des deltas et des côtes adjacentes. Les algues à toxines prolifèrent plus fréquemment en raison de l'eutrophication. Le nombre de polluants dans l'océan continue d'augmenter, et avec lui la complexité des cocktails de produits auxquelles les biotes sont exposés et que l'on retrouve dans les systèmes alimentaires (chap. 9 à 11 et chap. 13).

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement les cibles 14.1 et 14.3, et le tableau 2 montre qu'en atteignant ces cibles, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

6.2. Aléas océaniques

Les changements climatiques, qui s'ajoutent aux menaces chroniques que sont par exemple les tsunamis, touchent de plus en plus souvent des zones et des populations jusqu'alors préservées de l'élévation du niveau de la mer, qui peut aussi exacerber l'érosion du littoral. Les précipitations, les vents et les fluctuations extrêmes du niveau de la mer associés aux cyclones tropicaux ont augmenté au cours des dernières décennies, tout comme le nombre annuel de cyclones tropicaux de catégorie 4 ou 5 enregistrés dans le monde. Les orages empruntent de nouvelles trajectoires et mettent en péril des zones antérieurement épargnées. La gestion des risques associés à ces changements de trajectoire et d'intensité est un véritable défi, parce qu'ils rendent toute alerte rapide difficile et que les populations concernées ne veulent pas toujours réagir (chap. 9 et 13).

Au cours des 20 dernières années, les vagues de chaleur marines ont frappé les organismes et les écosystèmes marins de tous les bassins océaniques. Ces phénomènes devraient gagner en fréquence, en durée, en portée et en intensité sous l'effet du réchauffement de la planète. Certains organismes, pêcheries et écosystèmes n'y résisteront pas, ce qui ne manquera pas d'avoir un effet domino sur les économies et les sociétés. L'érosion du littoral, qui peut résulter par exemple de la diminution des quantités de sédiments fluviaux charriés jusqu'à la côte, elle-même causée par

l'évolution de la gestion fluviale, l'exploitation des sables côtiers et le blocage de la dérive littorale par les infrastructures côtières, est source de problèmes de plus en plus nombreux. Ces problèmes sont encore aggravés par les modifications du profil littoral découlant de la destruction des mangroves, des marais salants et des îles-barrières. Les quantités d'azote et de phosphore introduites dans les écosystèmes côtiers par le ruissellement fluvial ou les retombées atmosphériques ont augmenté, conséquence de l'utilisation d'engrais de synthèse, de la combustion de combustibles fossiles et du déversement direct de déchets urbains. En découle une prolifération plus fréquente d'algues néfastes, y compris d'algues à toxines, qui peuvent notamment rendre les crustacés et les poissons toxiques et entraîner chez l'humain une paralysie ou d'autres maladies (chap. 9, 10 et 13).

6.3. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités

Il est indispensable de mieux comprendre l'océan et ses interactions avec l'atmosphère pour mieux protéger l'humanité des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous devons également en apprendre davantage sur les dynamiques côtières et sur l'ampleur, l'évolution et la répartition de la pollution. Pour réduire les risques liés aux aléas océaniques, il convient de renforcer et d'harmoniser les systèmes d'alerte, comme indiqué dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹³. Il faut ainsi perfectionner les systèmes de prévision des aléas, renforcer les dispositifs d'alerte et la planification des interventions d'urgence et établir des cadres de préparation, dans l'optique d'agir rapidement à l'appui des populations touchées. Cela suppose de pouvoir compter sur des systèmes intégrés permettant d'anticiper et de détecter des dangers multiples et d'y réagir (chap. 9 à 14).

7. Alimentation durable issue de l'océan

Les protéines animales issue de la mer constituent environ 17 % de toutes les protéines animales consommées par les humains et représentent environ 12 % des moyens de subsistance humains. Elles sont largement issues de la pêche sauvage, mais la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire augmente rapidement et présente un potentiel de croissance plus important que la pêche de capture. Les pratiques de pêche sont la cause de multiples facteurs de stress sur le milieu marin dans de nombreuses régions, et l'expansion de l'aquaculture entraîne des pressions nouvelles ou accrues sur les écosystèmes marins, en particulier dans les zones côtières (chapitres 15 à 17).

7.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Objectif de développement durable n° 14, cible 4

D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de

¹³ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

Objectif de développement durable n° 14, cible 6

D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce^a

Objectif de développement durable n° 14, cible 7

D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

Objectif de développement durable n° 14, cible b

Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Résultats de la Décennie pour les sciences océaniques

L'océan est productif : il permet un approvisionnement alimentaire et une économie océanique durables

^a Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement les cibles 14.4, 14.6, 14.7 et 14.b, et le tableau 2 montre qu'en atteignant ces cibles, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

7.2. Pêches de capture marines

Entre 2012 et 2017, les quantités débarquées estimées des pêches de capture marines ont augmenté de 3 % pour atteindre 80,6 millions de tonnes, évaluées à 127 milliards de dollars (aux prix de 2017). Environ 33 % des stocks halieutiques du monde, en particulier aux niveaux trophiques supérieurs, sont classés comme étant exploités à un niveau biologiquement non durable, et près de 60 % sont exploités au niveau maximal admissible¹⁴. La viabilité de nombreuses pêches de capture dans le monde continue d'être menacée par la surexploitation, la surcapacité, une gestion inefficace, des subventions préjudiciables, les captures accessoires, en particulier d'espèces menacées d'extinction et protégées, et par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tandis que la dégradation continue des habitats et la perte d'engins

¹⁴ L'expression « exploités au niveau maximal admissible » est utilisée ici dans le sens expliqué au chapitre 15.

de pêche créent des pressions supplémentaires sur l'environnement marin. On estime que la surpêche a entraîné une perte annuelle de 88,9 milliards de dollars en bénéfices nets. On continue d'observer une mondialisation rapide des marchés de poissons, qui aggrave la vulnérabilité des petites pêcheries à l'épuisement des stocks importants au niveau local. Les négociations menées sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce au sujet de la réduction des subventions à la pêche ayant des effets préjudiciables se sont poursuivies, mais aucun accord ferme n'a encore été conclu. Moins de 40 % des États ont signé l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée¹⁵ de 2009. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a défini, dans ses Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, la façon dont les technologies de l'information pourraient être mises à profit par les petites pêcheries dans des domaines tels que la sécurité, le partage des connaissances locales, le renforcement des capacités et la gouvernance, tandis que le recours croissant aux approches fondées sur les droits humains ouvre de nouvelles perspectives pour ces petites pêcheries (chapitre 15).

Il est encourageant de constater que les évaluations et la gestion scientifiques des stocks ont permis d'obtenir des résultats plus durables dans un certain nombre de régions. De nouvelles approches permettant de repérer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sont maintenant appliquées dans certaines régions. Des recherches récentes ont montré qu'avec une gestion appropriée, le temps médian nécessaire à la reconstitution des stocks surexploités pourrait être inférieur à 10 ans et, si des réformes étaient mises en œuvre, 98 % des stocks surexploités pourraient être considérés comme sains d'ici le milieu du XXI^e siècle.

Les changements climatiques devraient entraîner une hausse de l'intensité et de la fréquence des aléas naturels, affectant la distribution locale et l'abondance des populations de poissons. Les États en développement dépendant de la pêche pourraient être les plus durement touchés et, en raison des changements attendus dans la répartition des espèces et de l'augmentation des migrations transfrontalières des stocks qui devrait en résulter, la future gouvernance internationale devra peut-être tenir compte de ces redistributions (chapitre 15).

7.3. Aquaculture

L'aquaculture continue de se développer plus rapidement que les autres grands secteurs de production alimentaire, bien que sa croissance ait ralenti au cours de la dernière décennie. Le secteur, qui était évalué à 249,6 milliards de dollars en 2017, soutient les moyens de subsistance de 540 millions de personnes, parmi lesquelles on comptait 19 % de femmes en 2014. Cette forme de production alimentaire est particulièrement importante du fait de sa teneur élevée en protéines et en micronutriments et acides gras essentiels. Les quantités de farine de poisson utilisées en aquaculture sont passées de 4,20 millions de tonnes en 2005 à 3,35 millions de tonnes en 2015. Il est plus probable que la viabilité du secteur de l'aquaculture soit étroitement liée à l'approvisionnement soutenu en protéines, en huiles et en hydrates de carbone, d'origine animale ou végétale, venant de la terre ferme, comme source d'aliments. Les maladies continuent de peser sur l'aquaculture mondiale et sont parmi les principaux obstacles au développement de l'aquaculture pour de nombreuses

¹⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document C 2009/REP et Corr.3, annexe E.

espèces. En général, les performances environnementales de l'aquaculture se sont considérablement améliorées au cours de la dernière décennie. Parmi les défis à relever pour développer la production aquacole, on peut citer la réduction des incidences sur des écosystèmes côtiers précieux tels que les mangroves, la fourniture durable d'aliments externes, la gestion des maladies des poissons et les effets des poissons échappés sur les espèces autochtones (chap. 16).

7.4. Production d'algues

Les algues marines destinées à la consommation humaine directe représentent 80 % de la récolte totale. Depuis 2012, la récolte mondiale d'algues a augmenté à un rythme d'environ 2,6 % par an, principalement grâce à l'aquaculture, pour atteindre 32 millions de tonnes en 2017, avec une valeur estimée à 12 milliards de dollars. Les algues marines sont non seulement utilisées comme aliments, mais ont aussi de plus en plus d'applications industrielles, par exemple dans les cosmétiques, les produits pharmaceutiques et les nutraceutiques, et comme aliments pour le bétail. La culture des macroalgues représente 96 % de la production aquacole totale. Ses avantages comprennent la fourniture d'aliments de qualité, la création de nouveaux emplois et l'augmentation des revenus des habitants des côtes. En outre, cette production favorise le stockage du carbone et la production d'oxygène et réduit l'eutrophisation (chap. 17).

7.5. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités

On ne sait pas encore bien dans quelle mesure l'évolution des conditions pourrait transformer la structure et le fonctionnement des écosystèmes marins et les répercussions que cela aurait sur la productivité marine. Des améliorations ont été apportées aux méthodes d'évaluation des pêcheries et de mesure de leurs contributions dans des environnements pauvres en données, mais il faut poursuivre les travaux pour combler les lacunes en ce qui concerne le renforcement des capacités pour la pêche côtière dans les régions en développement. La science de la reproduction des stocks halieutiques n'en est qu'à ses débuts, mais elle montre qu'il est possible d'augmenter le rendement de la pêche au-delà de ce qui est réalisable par la seule exploitation des stocks sauvages. Cependant, la compréhension des conséquences écologiques reste insuffisante. Les lacunes concernant le renforcement des capacités dans la gestion des pêches concernent le recensement des impacts sur les espèces cibles et la prise en compte des effets sur les autres espèces dans les cadres de gestion. Les lacunes en matière de renforcement des capacités dans les pays en développement entravent également leur capacité à prendre part aux négociations régionales et internationales visant à parvenir à un consensus sur les pratiques de gestion permettant de préserver la santé des stocks de poissons.

Pour stimuler le développement durable de l'aquaculture, il est nécessaire d'améliorer les services de vulgarisation. La formation des fournisseurs de services de vulgarisation doit intégrer des méthodes de diffusion de l'information, ainsi que des techniques agricoles pratiques, pour leur permettre de mieux aider les agriculteurs à améliorer leurs pratiques de production. Les technologies de l'information et les médias, les associations d'agriculteurs, les agences de développement, les fournisseurs du secteur privé et d'autres acteurs devront s'associer pour améliorer la formation sectorielle. La mise en œuvre de l'aquaculture et de la mariculture en haute mer devra être soutenue par des services maritimes suffisants pour assurer la durabilité et la sécurité des opérations. Il reste de nombreuses lacunes dans les

connaissances sur la production à grande échelle d'algues et les effets probables des changements climatiques. Des initiatives visant à combler les lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités sont en cours. La biologie de nombreuses espèces d'algues marines est encore inconnue, même pour celles qui sont récoltées ou cultivées actuellement (chapitres 15 à 17).

8. Exploitation durable de l'océan

L'océan permet de mener un large éventail d'activités économiques, notamment le transport maritime dans le cadre du commerce mondial, le tourisme et les loisirs, l'extraction de ressources naturelles telles que les hydrocarbures et autres minéraux, la fourniture d'énergie renouvelable et l'utilisation des ressources génétiques marines.

8.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Objectif de développement durable n° 14, cible 2

D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

Objectif de développement durable n° 14, cible 7

D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

Objectif de développement durable n° 14, cible c

Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

L'exploitation de l'océan a augmenté à l'échelle mondiale. De nombreux pays développent ou ont mis au point des stratégies visant à accroître des activités maritimes telles que l'énergie marine renouvelable, l'aquaculture, la biotechnologie marine, le tourisme côtier et l'exploitation minière des fonds marins (secteurs de croissance de l'« économie bleue » – terme qui peut inclure le transport maritime et la pêche écologiquement durables). La répartition des bénéfices économiques tirés de l'océan à travers le monde reste cependant très inégale (chapitres 4, 8A, 18 et 28).

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement les cibles 14.2, 14.7 et 14.c, entre autres, et le tableau 2 montre qu'en atteignant ces cibles, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

8.2. Exploitation minière des fonds marins

L'extraction de sable et de gravier dans les fonds marins relevant de la juridiction nationale a augmenté pour compléter les sources terrestres qui se raréfient. L'ampleur de l'extraction peut avoir des effets importants sur l'environnement marin local et provoquer l'érosion du littoral. L'ampleur des autres grandes activités minières (extraction de diamants, de phosphate, de minerai de fer et d'étain) reste plus ou moins stable. L'exploitation minière des grands fonds marins dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale est sur le point de devenir une réalité commerciale ; toutefois, l'exploitation de nombreuses ressources minérales nécessite une technologie avancée et est donc principalement réservée à ceux qui peuvent y accéder (chap. 18).

8.3. Extraction d'hydrocarbures en mer

Le secteur du pétrole et du gaz offshore se développe au niveau mondial dans les eaux profondes et ultra-profondes. Au cours des dix prochaines années, la croissance devrait se concentrer dans des zones telles que la Méditerranée orientale et les zones au large du Guyana et de la côte ouest de l'Afrique. Dans les régions qui sont déjà exploitées depuis longtemps, par exemple en mer du Nord et dans le golfe du Mexique, certaines ressources arrivent à épuisement, et de plus en plus d'installations offshore sont mises hors service, bien que certaines puissent être utilisées pour produire de l'énergie marine renouvelable. Les techniques d'extraction continuent d'évoluer de façon à réduire leur impact sur le milieu marin (chap. 19).

8.4. Transport maritime

L'augmentation du tonnage de fret transporté dans le cadre du transport maritime international reflète la croissance du commerce mondial, suite à la reprise de l'économie mondiale après 2012. Cette croissance s'est toutefois produite dans un contexte de faible concurrence. Une large part du tonnage mondial reste associée à un nombre relativement restreint de registres, et la propriété et le contrôle du transport maritime restent concentrés entre les mains d'entreprises situées dans un nombre de pays relativement réduit. Cette concentration a des implications importantes pour les futurs aménagements portuaires, de sorte qu'à l'avenir, il pourrait y avoir moins de ports, mais plus grands, qui fonctionneraient comme des centres de distribution pour le commerce intercontinental. Le nombre total de tentatives et de cas réels de piraterie et de vols à main armée contre des navires a légèrement diminué entre 2015 et 2019 (chap. 8A).

8.5. Tourisme et loisirs

Les voyages internationaux et le tourisme associé présentent un grand intérêt économique dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans le tourisme « soleil, mer, plage », qui se concentre sur les côtes. Dans toutes les zones touristiques, c'est l'aménagement du littoral qui a les effets les plus considérables sur l'environnement marin, compte tenu de la proportion de terres couvertes par des constructions, telles que des hôtels, des restaurants, des boutiques et des infrastructures de transport, dont les aéroports et les terminaux ferroviaires, ainsi que la nécessité de disposer de défenses côtières solides, d'un éclairage public et d'un réseau d'égouts. La randonnée palmée, la plongée et l'observation de la vie sauvage restent des éléments importants du tourisme côtier (chap. 8A).

8.6. Ressources génétiques marines

Les ressources génétiques marines continuent de faire l'objet d'une gamme croissante d'applications commerciales et non commerciales. La diminution rapide des coûts du séquençage et de la synthèse des gènes, ainsi que les progrès rapides du génie métabolique et de la biologie synthétique, ont réduit la dépendance à l'égard de l'acquisition d'échantillons physiques provenant de l'océan. Les éponges et les algues continuent de susciter un intérêt important pour les propriétés bioactives de leurs composés naturels (chap. 23).

8.7. Énergies marines renouvelables

Le secteur des énergies marines renouvelables (énergie éolienne en mer, énergie marémotrice et des courants marins, énergie de la houle, énergie thermique des océans, énergie osmotique et énergie de la biomasse marine) évolue et se développe à des rythmes différents. Parmi ces sources d'énergie, la technologie éolienne en mer est mûre et techniquement avancée. En 2018, elle ne représentait que 1 % du total des sources d'énergie renouvelables, mais elle connaît une croissance rapide : entre 2017 et 2018, elle a représenté 4 % de la croissance totale des énergies renouvelables et a augmenté de 59 % en Asie et de 17 % en Europe. Au cours de la prochaine décennie, l'Asie et les États-Unis d'Amérique pourraient être les principaux moteurs du développement et de l'installation de parcs éoliens en mer. Les convertisseurs d'énergie marémotrice ont atteint le stade de la commercialisation, tandis que d'autres technologies d'énergie marine renouvelable sont actuellement en cours de développement. Parmi les nouvelles sources d'énergies marines renouvelables, l'énergie solaire en mer est la plus prometteuse, car les composants de la technologie correspondante sont bien développés (chapitre 21).

8.8. Principales lacunes en ce qui concerne les connaissances et le renforcement des capacités

Toutes les industries maritimes sont fortement dépendantes de la technologie pour fonctionner en toute sécurité et sans endommager l'environnement marin. En ce qui concerne les ressources génétiques marines, le renforcement des capacités reste un problème, car la plupart des travaux dans ce domaine sont réalisés dans un petit nombre de pays. Il est nécessaire de renforcer les compétences dans de nombreux pays pour planifier et développer leur économie bleue de manière durable et pour gérer les activités humaines qui y sont liées (chapitres 8A, 14, 18, 19, 21, 23, 25 et 27).

9. Application effective des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

L'application effective des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (qui définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités menées dans les océans et les mers) est essentielle pour la préservation et l'exploitation durable de l'océan et de ses ressources et pour la sauvegarde des nombreux services écosystémiques fournis par l'océan, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures.

9.1. Liens avec les objectifs de développement durable et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Objectif de développement durable n° 14, cible c

Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Des mesures ont déjà été prises à tous les niveaux pour renforcer l'application des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment en augmentant le niveau de participation des États aux nombreux traités mondiaux et régionaux qui complètent ces dispositions. Au niveau mondial, on peut citer comme exemples des conventions internationales telles que la Convention de Londres et le Protocole y relatif, la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif, et telle que modifiée ultérieurement par le Protocole de 1997¹⁶ (y compris son annexe VI sur la réduction des émissions de soufre par les navires, entrée en vigueur en 2020), et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de la FAO, entré en vigueur en 2016 (chapitres 8A, 11, 12, 15 et 28).

Il reste des défis majeurs à relever pour accroître la participation aux instruments applicables, faire face à l'insuffisance des ressources et des capacités, renforcer la coopération intersectorielle, assurer la coordination et le partage de l'information à tous les niveaux et élaborer de nouveaux instruments pour faire face aux nouveaux défis en temps voulu (chapitre 28).

Le tableau 1 illustre comment les progrès accomplis sur la voie d'autres objectifs de développement durable permettront d'atteindre plus facilement la cible 14.c, et le tableau 2 montre qu'en atteignant cette cible, il sera plus facile d'accomplir des progrès sur la voie d'autres objectifs.

9.2. Application des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

L'intégration des dimensions environnementales, sociales et économiques est au cœur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui instaure un équilibre subtil entre la nécessité de tirer parti des océans et de leurs ressources aux fins du développement économique et social et les impératifs de conservation et de gestion durable de ces ressources et de protection et de préservation du milieu marin. L'approche intégrée de la gestion des océans énoncée dans la Convention est essentielle pour promouvoir le développement durable, car les approches sectorielles et fragmentées manquent de cohérence et peuvent conduire à des solutions qui ne présentent qu'un intérêt limité pour la conservation et l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources.

¹⁶ Voir [http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-for-the-prevention-of-pollution-from-ships-\(marpol\).aspx](http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-for-the-prevention-of-pollution-from-ships-(marpol).aspx).

La Convention est complétée dans de nombreux domaines par des instruments plus spécifiques et sectoriels. Outre ses deux accords d'application¹⁷, il existe de nombreux instruments juridiques mondiaux et régionaux qui couvrent divers aspects de l'utilisation de l'océan. La conservation efficace et l'exploitation durable de l'océan et de ses ressources ne pourront être réalisées que grâce à l'application intégrale et effective de ce corpus de droit international. Les mesures et les efforts devraient se concentrer principalement sur les lacunes dans la mise en œuvre ou sur les éventuelles lacunes réglementaires, en particulier dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

9.3. Difficultés d'application et lacunes réglementaires

Le manque de ressources, notamment financières, reste une contrainte importante pour la protection et la préservation du milieu marin et la recherche scientifique marine, tandis que les contraintes technologiques sont souvent un obstacle à la mise en œuvre effective des obligations faites aux États. Il existe également des lacunes en ce qui concerne le champ d'application matériel (par exemple, absence de règles globales sur les plastiques et les microplastiques) ou géographique des instruments pertinents (par exemple, couverture géographique par les organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches) (chapitres 27 et 28). De nombreux petits États insulaires en développement et pays les moins avancés n'ont pas accès aux connaissances détaillées et aux ressources humaines qualifiées nécessaires à la gestion de l'océan, et les ressources pour la gestion des grandes zones marines sous leur juridiction sont souvent limitées. En comblant ces lacunes, il sera possible de maximiser les bénéfices économiques tout en ménageant la durabilité environnementale. L'application des mesures de gestion dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale pose des problèmes particuliers, en raison de lacunes réglementaires et d'un manque de coordination intersectorielle. Ces questions sont examinées à l'ONU dans le cadre des négociations intergouvernementales visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (chapitres 27 et 28).

Tableau 1

Contribution d'autres objectifs de développement durable à la réalisation de l'objectif 14

<i>Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14</i>	<i>Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14</i>	<i>Mécanisme</i>
Nettoyer l'océan		
Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Meilleure gestion des eaux usées

¹⁷ Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14	Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14	Mécanisme
compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Amélioration des sources d'énergie et de leur efficacité et réduction correspondante des émissions
	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Urbanisation durable et réduction de l'impact environnemental des villes
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets, notamment par la réduction de la production de déchets
	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités
Protéger les écosystèmes marins		
Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Amélioration de la gestion des eaux usées et protection et restauration des zones humides
	Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Amélioration des sources d'énergie et de leur efficacité et réduction correspondante des émissions
Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Utilisation de technologies propres et réduction correspondante des émissions
	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Urbanisation durable et réduction de l'impact environnemental des villes
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion et utilisation durables des ressources naturelles et réduction des déchets tout au long des chaînes d'approvisionnement

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions^a

Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Réduction de la dégradation du milieu naturel et de l'appauvrissement de la biodiversité et prévention de l'extinction des espèces menacées

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités

Comprendre l'océan pour pouvoir en faire une gestion durable

Cible 14.3 : Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Renforcement de la recherche scientifique, perfectionnement des capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, et encouragement de l'innovation

Cible 14.a : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions^a

Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités

Veiller à la sécurité face à l'océan

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Réduction de l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et de la vulnérabilité et renforcement de la résilience face aux chocs et catastrophes d'ordre environnemental

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à d'autres catastrophes

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Réduction de la pollution, amélioration de la gestion des eaux usées et protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Réduction du nombre de personnes touchées par les catastrophes, renforcement de la planification du développement à l'échelle nationale et régionale et mise en œuvre de politiques et de plans d'action intégrés en faveur de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation, de la résilience face aux catastrophes et de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une gestion globale des risques de catastrophe

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions^a

Renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation aux catastrophes naturelles, notamment celles liées au climat, et fourniture d'un appui à la réduction de leur impact et aux systèmes d'alerte rapide

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Préservation, restauration et exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et réduction de la dégradation des habitats

Alimentation durable issue de l'océan

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Augmentation de la productivité agricole (y compris l'aquaculture et la mariculture), garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire et préservation des écosystèmes et de la diversité génétique des espèces sauvages

Cible 14.6 : D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Renforcement de la recherche scientifique et des activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce^b

Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions^a

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles, diminution des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte, renforcement des moyens scientifiques et technologiques qui permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables, mise en œuvre de méthodes visant à garantir que le tourisme reste durable, crée des emplois et valorise les produits locaux, et suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement

Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact

Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités

Exploitation durable de l'océan

Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Amélioration de la gestion des eaux usées et protection et restauration des zones humides

Amélioration des sources d'énergie et de leur efficacité et réduction correspondante des émissions

Urbanisation durable et réduction de l'impact environnemental des villes

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

Cible 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions^a

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Gestion et utilisation durables des ressources naturelles

Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact

Réduction de la dégradation du milieu naturel et de l'appauvrissement de la biodiversité et prévention de l'extinction des espèces menacées

Promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international

Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités

Application effective des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Cible 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire, préservation des écosystèmes et renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes

<i>Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14</i>	<i>Objectifs de développement durable contribuant à la réalisation de l'objectif 14</i>	<i>Mécanisme</i>
rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Réduction des substances chimiques dangereuses, de la pollution et de la contamination
	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Réduction de la pollution, amélioration de la gestion des eaux usées et protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau
	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Protection et préservation du patrimoine culturel et naturel
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale
	Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ^a	Incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Renforcement de la cohérence des politiques de développement durable	

^a Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

^b Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

Tableau 2
Contribution de l'objectif 14 à la réalisation d'autres objectifs de développement durable

<i>Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14</i>	<i>Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14</i>	<i>Mécanisme</i>
Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Réduction des substances chimiques dangereuses, de la pollution et de la contamination
	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Réduction de la pollution et des émissions de produits chimiques, de matières dangereuses et d'eaux usées
	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Urbanisation durable et réduction de l'impact environnemental des villes
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets, notamment par la réduction de la production de déchets
	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités
Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Réduction de l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et de la vulnérabilité et renforcement de la résilience face aux chocs et catastrophes d'ordre environnemental
	Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Augmentation de la productivité agricole (y compris l'aquaculture et la mariculture), garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire et préservation des écosystèmes et de la diversité génétique des espèces sauvages
	Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Possibilités de croissance économique soutenue et de tourisme durable

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Préservation et soutien des écosystèmes qui protègent les communautés côtières des catastrophes
	Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ^a	Contribution à la résilience face aux aléas climatiques
Cible 14.3 : Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Réduction de l'exposition et renforcement de la résilience aux chocs et aux catastrophes d'ordre environnemental
	Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire, préservation des écosystèmes, renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques et amélioration de la coopération en matière de recherche et de développement technologique
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Appui au renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement
	Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ^a	Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact
	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités
Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant	Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Augmentation de la productivité agricole (y compris l'aquaculture et la mariculture), garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire et préservation des écosystèmes et de la diversité génétique des espèces sauvages

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Appui aux activités productives

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles, diminution des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte, renforcement des moyens scientifiques et technologiques qui permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables, et suppression progressive des subventions préjudiciables

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Renforcement des partenariats pour le développement durable

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Préservation des écosystèmes, renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques et amélioration de la coopération en matière de recherche et de développement technologique

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Préservation et soutien des écosystèmes qui protègent les communautés côtières des catastrophes

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Réduction de la dégradation du milieu naturel et de l'appauvrissement de la biodiversité et prévention de l'extinction des espèces menacées

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités
Cible 14.6 : D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ^b	Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Appui aux activités productives
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles, diminution des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte, renforcement des moyens scientifiques et technologiques qui permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables, et suppression progressive des subventions préjudiciables
Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Renforcement des partenariats pour le développement durable
	Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Réduction de l'exposition et renforcement de la résilience aux chocs et aux catastrophes d'ordre environnemental
	Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Augmentation de la productivité agricole (y compris l'aquaculture et la mariculture), garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire et préservation des écosystèmes et de la diversité génétique des espèces sauvages
	Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Possibilités de croissance économique soutenue et de tourisme durable

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

	Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Renforcement de la recherche scientifique, perfectionnement des capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, et encouragement de l'innovation
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles et renforcement des capacités scientifiques et technologiques
	Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ^a	Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact
	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités
Cible 14.a : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Renforcement de la recherche scientifique, perfectionnement des capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, et encouragement de l'innovation
	Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles et renforcement des capacités scientifiques et technologiques
	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités

Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14

Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14

Mécanisme

Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Augmentation de la productivité agricole (y compris l'aquaculture et la mariculture), garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire et préservation des écosystèmes et de la diversité génétique des espèces sauvages

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Renforcement de la recherche scientifique et des activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles et mise en place d'outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Amélioration de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération, amélioration du partage des savoirs et du transfert de technologies, et renforcement des capacités

Cible 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Garantie de la viabilité des systèmes de production alimentaire, préservation des écosystèmes et renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Réduction des substances chimiques dangereuses, de la pollution et de la contamination

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Réduction de la pollution, amélioration de la gestion des eaux usées et protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Amélioration des sources d'énergie et de leur efficacité et réduction correspondante des émissions
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Urbanisation durable et réduction de l'impact environnemental des villes, et protection et préservation du patrimoine culturel et naturel
Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion et utilisation durables des ressources naturelles, gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ^a	Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction de leur impact, et incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Réduction de la dégradation du milieu naturel et de l'appauvrissement de la biodiversité et prévention de l'extinction des espèces menacées

<i>Cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 14</i>	<i>Objectifs de développement durable auxquels contribue la réalisation de l'objectif 14</i>	<i>Mécanisme</i>
	<p>Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p>Promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international</p>
	<p>Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>	<p>Renforcement de la cohérence des politiques de développement durable</p>

^a Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

^b Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

Vue d'ensemble des sous-objectifs de l'objectif de développement durable n° 14 et des chapitres correspondants


